



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant technique d'insertion

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	1/40



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Encadrant technique d'insertion**

**Sigle du titre professionnel : ETI**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 332t - Aide, conseil, orientation, assistance sociale, éducateur**

**Code(s) ROME : K1203**

**Formacode : 44569, 44061, 44092**

**Date de l'arrêté : 04/10/2024**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 08/10/2024**

**Date d'effet de l'arrêté : 08/11/2024**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel ETI

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	3/40

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 45 min	La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. Le candidat anime la séance devant le jury, avec deux apprenants. En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance d'apprentissage. Ce dossier est remis au jury le jour de l'épreuve, avant la mise en situation professionnelle. Les détails concernant la mise en œuvre de la mise en situation professionnelle et le contenu du dossier de préparation de la séance d'apprentissage sont décrits dans la rubrique « Informations complémentaires ».
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 40 min	Cette épreuve se déroule obligatoirement à l'issue de la mise en situation, en trois temps : Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes). Le candidat présente ensuite oralement son analyse de pratique (5 minutes). Puis, le jury questionne le candidat (25 minutes) : - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ; - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ; - sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion Organiser une activité de production en structure d'insertion Gérer une activité de production dans une structure d'insertion Encadrer une équipe de salariés en insertion Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	00 h 45 min	Le questionnement est réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. En amont de la session d'examen, le candidat prépare un dossier. Le contenu attendu est détaillé dans la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de productions ». Après avoir pris connaissance du dossier, le jury questionne le candidat en deux temps :  <b>Temps 1 : relatif à la première partie du dossier du candidat consacrée à l'activité « Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion » (25 minutes)</b> En introduction, le candidat présente le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Il décrit succinctement le rôle de l'ETI

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	4/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client (5 minutes). Le jury le questionne ensuite à partir de son dossier et de sa présentation orale (20 minutes).</p> <p><b>Temps 2 : relatif à la deuxième partie du dossier du candidat consacrée à l'activité « Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion » (20 minutes)</b> En introduction, le candidat présente le contexte. Il présente le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion (5 minutes). Puis, le jury le questionne à partir de son dossier et de sa présentation orale (15 minutes).</p>
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et la connaissance de ses contextes d'exercice par le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 40 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

#### Dossier de préparation

En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance d'apprentissage. Le responsable de session le remet au jury le jour de l'épreuve, avant la mise en situation professionnelle. Ce dossier est composé de 4 à 6 pages, hors annexes, et de 4 pages d'annexes maximum. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Il contient :

- l'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ;
- les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ;
- les objectifs pédagogiques de la séance ;
- les critères d'évaluation ;
- le scénario pédagogique de la séance d'apprentissage avec indication des étapes, des contenus et des ressources associées
- les méthodes pédagogiques mises en œuvre ;
- les difficultés récurrentes d'apprentissage et l'anticipation des solutions pour y remédier ;
- la liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ;
- les modalités et outils d'évaluation prévus.

#### Plateau technique

Le plateau technique varie en fonction du secteur d'activité du candidat. Il doit être en conformité avec les modalités définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	5/40

### **Organisation de la séance d'apprentissage**

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage. La mise en situation peut être réalisée en situation réelle dans une structure d'insertion, ou en situation reconstituée au centre organisateur.

La mise en situation doit porter sur une activité relevant du champ de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Les apprenants doivent remplir les prérequis de la séance d'apprentissage et ne doivent pas maîtriser le savoir-faire qui fait l'objet de la mise en situation.

Les modalités à définir sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle en structure d'insertion ou reconstituée) activité support à la séance d'apprentissage, description des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

### **Locaux de la séance d'apprentissage**

En situation réelle dans une structure d'insertion :

Local, atelier ou chantier de la structure avec laquelle le centre organisateur établit une convention pour le déroulement de la session.

En situation reconstituée dans le centre organisateur :

Espaces réunissant les conditions matérielles pour le déroulement de la session (cf. annexe plateau technique).

### **Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la mise en situation professionnelle.

### **Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du titre professionnel « Encadrant technique d'insertion » réalise le dossier à partir de périodes en entreprise, d'une durée totale minimum de 350 heures. Les périodes en entreprise peuvent être réalisées dans une ou plusieurs structures.

La période en entreprise est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre professionnel.

Le candidat présente une preuve de ces périodes en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le dossier à partir de son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	6/40

En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier composé de deux parties. Il comprend entre 20 et 24 pages, hors annexes (8 pages d'annexes maximum). La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le jury prend connaissance du dossier avant le questionnement.

### **La première partie du dossier comprend entre 11 à 13 pages.**

Elle se rapporte aux compétences :

- Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
- Organiser une activité de production en structure d'insertion
- Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
- Encadrer une équipe de salariés en insertion

Le candidat présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, sources de financement, démarche de développement durable, secteur d'activité, nature des prestations, public).

Il décrit la gestion de la relation client dans la structure et sa contribution à celle-ci. Il présente, à partir d'un exemple d'activité de production, les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production. Il y intègre la démarche de développement durable de la structure et précise la nature de sa contribution. Il donne des exemples d'outils numériques utilisés pour organiser et gérer la production et un exemple de planning à titre d'illustration.

Le candidat indique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement d'une équipe de salariés en insertion. Il précise les actions mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité. Il explique la démarche utilisée pour organiser les plannings et répartir le travail. Il identifie les styles et méthodes mises en œuvre pour encadrer l'équipe de salariés en insertion. Il précise les stratégies mises en œuvre pour gérer les situations conflictuelles à partir d'une situation rencontrée ou observée.

### **La deuxième partie du dossier comprend entre 9 à 11 pages.**

Elle se rapporte aux compétences :

- Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
- Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
- Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

Le candidat donne les éléments de contexte (type de structure, projet d'insertion, sources de financement, secteur d'activité, nature des prestations, public). Il décrit la procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Il explicite les actions de l'ETI qui contribuent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux salariés : recueil des informations nécessaires à l'accueil du salarié, préparation du matériel, transmission des informations en lien avec la prise de poste, planification des premiers jours de travail.

Il présente l'accompagnement de deux salariés en précisant comment il a détecté les atouts et freins des personnes. Il décrit les échanges qui ont contribué à leur prise de conscience et les actions envisagées avec les personnes pour lever ces freins. Dans ce cadre, il précise la nature de sa collaboration avec les acteurs internes et externes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	7/40

Le candidat présente la démarche de suivi des salariés tout au long du parcours d'insertion mise en œuvre au sein de la structure par l'ETI : repérage des évolutions des compétences métier et comportementales et modalités de traçabilité et de communication de ces évolutions. Il présente un outil de repérage de ces évolutions. Il précise sa contribution au processus de prise de décision relatif aux parcours d'insertion.

Il décrit sa représentation de l'accompagnement et du suivi et ses limites d'intervention.

Le candidat identifie des éléments pouvant occasionner des difficultés pour l'insertion des salariés. A partir de ces éléments, il dresse la cartographie des acteurs du territoire pouvant venir en appui de la structure d'insertion et des salariés.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Mise en situation professionnelle : le candidat prend contact avec le centre organisateur afin de définir les modalités de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	8/40



### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion</b>					
Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion	<p>Les attentes et besoins du client sont identifiés et clarifiés si nécessaire</p> <p>Les conseils sur les produits et services, matières d'œuvre et matériaux sont adaptés</p> <p>Les informations sur les réglementations et les conditions de réalisation de la prestation sont pertinentes</p> <p>La satisfaction du client est assurée tout au long de l'activité de production en lien avec la direction de la structure</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organiser une activité de production en structure d'insertion	<p>Les procédures d'organisation de la structure sont respectées</p> <p>Les moyens de la structure sont pris en compte</p> <p>La demande du client est prise en compte</p> <p>Les moyens humains, matériels et les matières d'œuvre ou matériaux nécessaires à la réalisation de la prestation sont estimés en respectant le cadre réglementaire de l'activité</p> <p>Les modalités d'intervention sont définies avec la hiérarchie en tenant compte des activités de la structure et des impératifs du client</p> <p>Les moyens humains, les besoins en matériels et matières d'oeuvre ou matériaux sont anticipés</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Gérer une activité de production dans une structure d'insertion	<p>Les conditions d'hygiène et de sécurité sont prises en compte</p> <p>Les normes techniques sont respectées</p> <p>Les méthodes et les outils numériques de gestion de la structure sont mobilisés</p> <p>La planification des moyens humains tient compte des besoins et des compétences des salariés en insertion en tenant compte des situations éventuelles de handicap</p> <p>Les matériels et matières d'œuvre ou matériaux nécessaires à la production sont inventoriés</p> <p>L'initialisation et le suivi de la progression de la production est efficient</p> <p>L'organisation prévue est adaptée en fonction des aléas</p> <p>La pratique est analysée pour la faire évoluer</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Encadrer une équipe de salariés en insertion	<p>L'information et la formation sur les règles d'hygiène et de sécurité sont adaptées au contexte et aux risques propres à l'activité</p> <p>Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est vérifié</p> <p>Les plannings sont établis et le travail est réparti en s'appuyant sur les compétences et besoins des salariés en insertion en tenant compte des éventuelles situations de handicap</p> <p>Les consignes sont transmises et leur compréhension est vérifiée</p> <p>Le style de management est adapté en fonction des situations et des profils des membres de l'équipe</p> <p>Les situations conflictuelles sont gérées</p> <p>La pratique professionnelle est analysée en vue de la faire évoluer</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion</b>					
Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion	<p>La procédure d'accueil et d'intégration de la structure est respectée en tenant compte des éventuelles situations de handicap</p> <p>Les principes éthiques de la relation d'accompagnement sont respectés</p> <p>La préparation des ressources matérielles est effective</p> <p>Les premiers jours de travail du salarié en insertion sont planifiés</p> <p>Les informations nécessaires à l'accompagnement sont recueillies</p> <p>Les informations sur les conditions, l'organisation du travail et les règles à respecter sont claires et adaptées au profil du nouveau salarié</p> <p>Les modalités d'accueil du nouveau salarié sont définies avec l'équipe de travail</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion	<p>Les principes éthiques de la relation d'accompagnement sont connus et respectés</p> <p>Les atouts et les freins des salariés en insertion sont repérés et leur prise de conscience est accompagnée</p> <p>Les limites d'intervention de l'encadrant technique d'insertion sont respectées</p> <p>Des pistes d'action sont définies avec les salariés en insertion pour lever leurs freins et conforter leurs atouts</p> <p>Les situations d'urgence sont gérées en équipe ou seul</p> <p>Les évolutions des compétences métier et comportementales sont repérées</p> <p>Les informations recueillies concernant le parcours d'insertion sont formalisées à l'aide d'outils numériques de suivi</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	<p>Les procédures définies par la structure sont respectées</p> <p>Les limites d'intervention de l'encadrant technique d'insertion sont connues et respectées</p> <p>Les informations et analyses de la situation et les évolutions du salarié en insertion sont identifiées et partagées en interne ou en externe lors d'échanges, réunions et bilans</p> <p>La contribution aux décisions concernant les parcours d'insertion est effective</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	11/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion</b>					
Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production	<p>Les étapes nécessaires à la production des biens et services sont définies</p> <p>Les tâches à effectuer sont analysées et décomposées en savoirs, savoir-faire et comportements professionnels attendus</p> <p>Les prérequis, les acquis et les éventuelles situations de handicap sont identifiés</p> <p>Les besoins d'apprentissage des salariés sont identifiés</p> <p>Les contenus sont déclinés en différentes étapes facilitant les apprentissages</p> <p>Les objectifs et les méthodes pédagogiques sont adaptés aux besoins des apprenants et cohérents par rapport aux objectifs de production</p> <p>Les ressources matérielles et pédagogiques sont adaptées à la séance d'apprentissage et au public</p> <p>Les situations d'évaluation permettent l'évaluation des compétences</p> <p>Les difficultés d'apprentissage sont anticipées et des remédiations sont prévues</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production	<p>Les équipements et ressources nécessaires au déroulement de la séance sont installés et mis à disposition</p> <p>La séance et les règles d'hygiène et de sécurité sont présentées</p> <p>Le scénario pédagogique est adapté si besoin en tenant compte des éventuelles situations de handicap</p> <p>Les représentations et acquis des salariés en insertion sont pris en compte</p> <p>Les gestes techniques présentés sont conformes aux attendus de la profession et à la démarche de développement durable de la structure</p> <p>L'autonomie des salariés en insertion est favorisée</p> <p>Les difficultés d'apprentissage sont identifiées et des remédiations sont proposées</p> <p>Les évaluations prévues sont réalisées en tenant compte des éventuelles situations de handicap</p> <p>La pratique professionnelle est analysée pour la faire évoluer</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	12/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	<p>Les différents types, modalités et outils d'évaluation sont connus</p> <p>Les projets d'insertion des salariés sont pris en compte en tenant compte des éventuelles situations de handicap</p> <p>Les acquis et atouts des salariés sont identifiés</p> <p>Les besoins d'apprentissage sont déterminés</p> <p>Les objectifs et étapes du parcours sont définis avec les salariés en insertion</p> <p>La restitution des résultats permet aux salariés en insertion de repérer leurs réussites et leurs axes de progression</p> <p>Les objectifs sont réajustés si nécessaire</p> <p>Les grilles d'évaluation sont complétées et les résultats des évaluations sont formalisés</p> <p>Les évolutions et bilans sont partagés avec les acteurs internes et externes impliqués</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	13/40

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
Evaluer ses actions	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
Traiter des informations	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	14/40

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	production
	Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
Mobiliser les environnements numériques	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ETI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Avant le questionnement, le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser.

La présence du jury est obligatoire pendant toute la durée de la mise en situation avec les apprenants. Il observe un seul candidat à la fois. Il n'intervient pas dans les échanges entre le candidat et les apprenants.

La présence du jury n'est pas requise pendant les temps de préparation du candidat avant le début de la mise en situation et au moment où le candidat prépare son analyse de pratique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	15/40







**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**REFERENTIEL D'ÉVALUATION  
DES CERTIFICATS  
DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

Encadrant technique d'insertion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	17/40



## CCP

### Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion Organiser une activité de production en structure d'insertion Gérer une activité de production dans une structure d'insertion Encadrer une équipe de salariés en insertion	00 h 35 min	En amont de la session d'examen, le candidat prépare un dossier. Le contenu attendu est détaillé dans la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de productions ».  L'épreuve se déroule en deux temps :  En introduction, le candidat présente oralement le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Puis il décrit succinctement le rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client (5 minutes).  Le jury le questionne ensuite à partir de son dossier et de sa présentation orale (30 minutes.).
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	19/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 35 min	

### Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion » réalise un dossier à partir de périodes en entreprise, d'une durée minimum de 105 heures.

La période en entreprise est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

Le candidat présente une preuve de ces périodes en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le dossier à partir de son activité professionnelle.

Le candidat rédige en amont de l'examen un dossier qui comprend entre 11 et 13 pages hors annexes (5 pages d'annexes maximum). La police de caractères à utiliser est Arial taille 11, interligne 1,15.

Le jury prend connaissance du dossier avant le questionnement.

Ce dossier se rapporte aux compétences :

- Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
- Organiser une activité de production en structure d'insertion
- Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
- Encadrer une équipe de salariés en insertion

Le candidat présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, sources de financement, démarche de développement durable, secteur d'activité, nature des prestations, public).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	20/40

Il décrit la gestion de la relation client dans la structure et sa contribution à celle-ci. Il présente, à partir d'un exemple d'activité de production, les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production. Il y intègre la démarche de développement durable de la structure et précise la nature de sa contribution. Il donne des exemples d'outils numériques utilisés pour organiser et gérer la production et un exemple de planning à titre d'illustration.

Le candidat indique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement d'une équipe de salariés en insertion. Il précise les actions mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité. Il explique la démarche utilisée pour organiser les plannings et répartir le travail. Il identifie les styles et méthodes mises en œuvre pour encadrer l'équipe de salariés en insertion. Il précise les stratégies mises en œuvre pour gérer les situations conflictuelles à partir d'une situation rencontrée ou observée.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser. Le jury reçoit ensuite le candidat en entretien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	21/40

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**  
Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	22/40

## CCP

### Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session</b>	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	00 h 30 min	En amont de la session d'examen, le candidat prépare un dossier. Le contenu attendu est détaillé dans la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de productions ».  L'épreuve se déroule en deux temps :  En introduction, le candidat présente oralement le contexte et le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion (5 minutes).  Le jury le questionne ensuite à partir de son dossier et de sa présentation orale (25 minutes).
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	23/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 30 min	

### Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion » réalise un dossier à partir de périodes en entreprise, d'une durée minimum de 140 heures.

La période en entreprise est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

Le candidat présente une preuve de ces périodes en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le dossier à partir de son activité professionnelle.

En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier qui comprend entre 9 et 11 pages hors annexes (4 pages d'annexes maximum). La police de caractères à utiliser est Arial taille 11, interligne 1,15.

Le jury prend connaissance du dossier avant le questionnement.

Ce dossier se rapporte aux compétences :

- Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
- Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
- Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

Le candidat donne les éléments de contexte (type de structure, projet d'insertion, sources de financement, secteur d'activité, nature des prestations, public). Il décrit la procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Il explicite les actions de l'ETI qui contribuent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux salariés : recueil des informations nécessaires à l'accueil du salarié, préparation du matériel, transmission des informations en lien avec la prise de poste, planification des premiers jours de travail.

Il présente l'accompagnement de deux salariés en précisant comment il a détecté les atouts et freins des personnes. Il décrit les échanges qui ont contribué à leur prise de conscience et les pistes envisagées avec les personnes pour lever ces freins. Dans ce cadre, il précise la nature de sa collaboration avec les acteurs internes et externes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	24/40



Le candidat présente la démarche de suivi des salariés tout au long du parcours d'insertion mise en œuvre au sein de la structure par l'ETI : repérage des évolutions des compétences métier et comportementales et modalités de traçabilité et de communication de ces évolutions. Il présente un outil de repérage de ces évolutions. Il précise sa contribution au processus de prise de décision relatif aux parcours d'insertion.

Il décrit sa représentation de l'accompagnement et du suivi et ses limites d'intervention.

Le candidat identifie des éléments pouvant occasionner des difficultés pour l'insertion des salariés. A partir de ces éléments, il dresse la cartographie des acteurs du territoire pouvant venir en appui de la structure d'insertion et des salariés.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser. Il reçoit ensuite le candidat en entretien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	25/40

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**  
Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	26/40

## CCP

### Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 45 min	La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. Le candidat anime la séance devant le jury, avec deux apprenants.  En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier de préparation de séance d'apprentissage. Le contenu attendu est détaillé dans la rubrique « Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle ».
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 40 min	Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en trois temps :  Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes).  Puis le candidat présente oralement son analyse de pratique (5 minutes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	27/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			Le jury le questionne ensuite (25 minutes) : - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ; - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ; sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 25 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion » doit justifier de périodes en entreprise, d'une durée minimum de 105 heures.

La période en entreprise est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

Le candidat présente une preuve de ces périodes en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le dossier à partir de son activité professionnelle.

#### Plateau technique

Le plateau technique varie en fonction du secteur d'activité du candidat. Il doit être en conformité avec les modalités définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.

### Organisation de la séance d'apprentissage

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage.

La mise en situation peut être réalisée en situation réelle dans une structure d'insertion, ou en situation reconstituée au centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	28/40

La mise en situation doit porter sur une activité relevant du champ de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Les apprenants doivent remplir les prérequis de la séance d'apprentissage et ne doivent pas maîtriser le savoir-faire qui fait l'objet de la mise en situation.

Les modalités à définir sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle en structure d'insertion ou reconstituée) activité support à la séance d'apprentissage, description des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

### **En situation réelle dans une structure d'insertion :**

Local, atelier ou chantier de la structure avec laquelle le centre organisateur établit une convention pour le déroulement de la session.

### **En situation reconstituée dans le centre organisateur :**

Espaces réunissant les conditions matérielles pour le déroulement de la session (cf. annexe plateau technique).

### **Dossier de préparation**

En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance d'apprentissage. Le responsable de session remet ce dossier au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage. Ce dossier est composé de 4 à 6 pages hors annexes (4 pages d'annexes maximum). La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le jury prend connaissance du dossier de préparation de séance d'apprentissage avant la mise en situation professionnelle.

Il contient :

- L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ;
- Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ;
- Les objectifs pédagogiques de la séance ;
- Les critères d'évaluation ;
- Le scénario pédagogique de la séance avec indication des étapes, des contenus et des ressources associées ;
- Les méthodes pédagogiques mises en œuvre ;
- Les difficultés récurrentes d'apprentissage et l'anticipation des solutions pour y remédier ;
- La liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	29/40

- Les modalités et outils d'évaluation prévus.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la mise en situation professionnelle.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant le questionnement, le jury prend connaissance du dossier de préparation de séance du candidat et prépare les questions à lui poser.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	30/40

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Encadrant technique d'insertion

#### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	La mise en situation peut être réalisée en situation réelle ou reconstituée dans une structure d'insertion ou au centre organisateur.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un bureau ou une salle pour permettre au candidat de préparer la présentation orale de son analyse de pratique. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Adapter le nombre de bureaux ou de salles en fonction du nombre de passations simultanées de candidats.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Adapter le nombre de bureaux ou de salles en fonction du nombre de passations simultanées de candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Adapter le nombre de bureaux ou de salles en fonction du nombre de passations simultanées de candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	31/40

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Machines	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Outils / Outillages	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Équipements	2	2 tables ou bureaux	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	32/40



Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat. Pour la préparation de l'analyse de pratique par le candidat
	3	Chaises	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Matières d'œuvre	2	Crayons	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
	3	Feuilles de papier	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	33/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Autres	2	Pour la mise en situation, deux personnes : - Qui doivent remplir les prérequis de la séance d'apprentissage. - Qui ne doivent pas maîtriser le savoir-faire qui fait l'objet de la séance d'apprentissage.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	34/40

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Encadrant technique d'insertion est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Encadrant technique d'insertion Arrêté du 18/07/2019</b>		<b>Encadrant technique d'insertion Arrêté du 04/10/2024</b>	
CCP	Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion	CCP	Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion
CCP	Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion	CCP	Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion
CCP	Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion	CCP	Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	35/40



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	06	08/10/2024	14/10/2024	37/40



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

